

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 octobre 2022

Vote(s) pour : 43

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 octobre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-10-17-BD-20 :

Adhésion et participation de l'Eurométropole de Metz au capital de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) du Sillon Lorrain.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de commerce,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil Métropolitain le 17 février 2020,

VU la délibération du Bureau en date du 20 juin 2022 décidant de l'adhésion et la participation de Metz Métropole à l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) du sillon lorrain à hauteur de 20 000 € au capital de la société,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre de libérer une partie de l'apport de Metz Métropole préalablement à la signature des statuts et au dépôt du dossier de demande d'agrément préfectoral qui interviendra ultérieurement,

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de modifier la délibération du 20 juin 2022 qui conditionnait le versement des fonds à l'obtention de l'agrément préfectoral et que ce dernier n'interviendra que postérieurement à l'immatriculation de la Société au registre du Commerce et des Sociétés,

DECIDE de modifier la délibération du Bureau en date du 20 juin 2022 portant sur l'adhésion et la participation de Metz Métropole à l'OFS du sillon lorrain, selon les termes suivants « AUTORISE METZ METROPOLE à verser la participation de 20 000 euros au capital de l'OFS du sillon lorrain sous la contrepartie de 2 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros ».

Metz, le 18 octobre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

69 ppe

Résumé de l'acte

057-200039865-20221017-2022-10-DB20-DE

Numéro de l'acte : 2022-10-DB20
Date de décision : lundi 17 octobre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Adhésion et participation de l'Eurométropole de Metz au capital de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) du Sillon Lorrain
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 19/10/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221017-2022-10-DB20-DE
Document principal : 99_DE-20.pdf

Historique :

19/10/22 09:06	En cours de création	
19/10/22 09:08	En préparation	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	Reçu	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	En cours de transmission	
19/10/22 10:02	Transmis en Préfecture	
19/10/22 10:10	Accusé de réception reçu	

